

Communiqué de presse

Réunis pour la première fois, à Lyon, les PRES de France parlent d'une seule voix

Grande première : depuis leur création, les PRES de France (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) ont décidé de se réunir, à l'invitation de l'un d'entre eux, l'Université de Lyon.

Cette rencontre représente l'opportunité d'établir un premier bilan collectif du chemin parcouru et d'affirmer la voix collective forte de ces acteurs désormais incontournables dans le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Douze PRES issus de la loi du 18 avril 2006 sur la recherche

La loi de programme du 18 avril 2006 sur la recherche, a créé les pôles de recherche et d'enseignement supérieur, offrant ainsi à la communauté universitaire un nouvel outil de mutualisation de ses activités et moyens.

Depuis mars 2007, 12 PRES ont été créés par décret du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Ces organismes ont contribué à la structuration de sites d'enseignement et de recherche de tout premier plan. **Les PRES ont tous un statut d'établissement public de coopération scientifique (EPCS), qui facilite la mise à disposition de personnels et la mise en commun de moyens fournis par les établissements membres.**

Les 12 PRES actuellement existants sont les suivants :

- « Aix-Marseille université »
- « Nancy Université »
- « Paris Est Université »
- « Paris Tech »
- « Université de Bordeaux »
- « Université de Lyon »
- « Université de Toulouse »
- « Université européenne de Bretagne »
- « UniverSud Paris »
- « Université Nantes, Angers, Le Mans »
- « Université Lille Nord de France »
- « Clermont Université »

Les éléments d'un bilan comparatif

Ces PRES ont un certain nombre de caractéristiques communes qui témoignent de la réalité de la dynamique engagée, mais sont aussi dotés de traits de fonctionnement distincts, reflets de la prise en compte de la spécificité de chaque site universitaire.

- En termes de compétences

Les PRES sont conçus comme un instrument de promotion des établissements membres et un moyen de prendre place dans la compétition scientifique internationale. En ce sens, le champ de compétence a été considéré comme un critère essentiel de la qualité du PRES : chacun des membres a choisi l'option d'une délégation de compétences sur des champs significatifs, en particulier en matière de recherche et de valorisation de la recherche, de formations doctorales et d'international mais aussi d'enseignement.

A titre d'exemple, on retrouve dans les PRES trois mesures phares :

- en matière de doctorat : la coordination des études doctorales pouvant aller jusqu'à la délivrance du doctorat sous le sceau de l'EPCS ;
- en matière de recherche : toutes les publications scientifiques des sites sont désormais présentées sous la signature du PRES ; cette identification unifiée sur un site est primordiale dans le cadre des mesures bibliométriques qui servent à évaluer la production scientifique au niveau international ;
- en matière d'enseignement : la création et la gestion de master et la coordination de l'offre de formation.

- En termes de gouvernance

Le choix clair du statut d'établissement public de coopération scientifique (EPCS) a constitué un autre critère déterminant : c'est le garant de la volonté des membres fondateurs de s'appuyer sur une gouvernance efficace, à la hauteur des enjeux internationaux de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'EPCS est en effet l'instrument le plus adapté pour articuler formation et recherche : il est notamment le seul à permettre la délégation au PRES de la délivrance des diplômes. Ce statut lui permet aussi le portage des projets liés à l'opération Campus. Il assure par ailleurs la pérennité de la coopération par la création d'un établissement public.

- La mise en commun des moyens

La délégation de compétences au PRES s'est accompagnée d'un transfert de moyens, notamment financiers et humains, des établissements membres.

Les premiers signaux d'une stratégie collective

Forts de cette nouvelle expérience, les directions des pôles ont affirmé une volonté forte de renouveler ces rencontres et d'instaurer un échange régulier des équipes sur l'ensemble de leurs missions.

Par ailleurs, des pistes de réflexions ont été lancées sur les futures missions des PRES, sur leur rôle et leur devenir dans le système universitaire français et notamment sur les dimensions du patrimoine et de la vie étudiante.

Enfin, il est à noter que, tout au long des discussions, le rôle majeur de soutien, que jouent les collectivités locales (Régions, Communautés urbaines notamment) auprès des PRES, a été souligné comme un facteur déterminant pour le développement de leurs activités.

A l'issue de cette première journée de réflexion collective, les PRES se sont entendus sur les éléments suivants de déclaration commune :

- les PRES de France entendent jouer un rôle essentiel dans la réorganisation et la dynamisation du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, au service de l'ensemble de leurs membres ;

- les PRES demandent notamment à être reçus par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche auprès duquel ils réaffirmeront leur souhait de pouvoir bénéficier d'une contractualisation avec l'Etat, en soutien de leur action sur les thèmes à forte valeur ajoutée ;

- les PRES œuvreront pour valoriser leur expérience au plan européen, notamment auprès de l'EUA (Association Européenne des Universités qui travaille en lien avec la Commission Européenne concernant toutes les questions d'enseignement supérieur et de recherche) ;

- les PRES demandent officiellement à l'instance de la Conférence des Présidents d'Université (CPU) de constituer un groupe qui puisse siéger en son sein et participer à ses réunions.

Contacts presse :

Université de Lyon : Anne Guinot, Communication: Anne.Guinot@universite-lyon.fr

Communiquez : Stéphanie Bonnamour : s.bonnamour@communiquiez.fr - Tél : 04 72 69 08 20